

zéro pesticide

L'Agence de l'eau
peut vous aider



**AGENCE
DE L'EAU
RHIN-MEUSE**

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



Ministère
de l'Écologie, de l'Énergie,
du Développement durable
et de l'Aménagement
du territoire

SOMMAIRE

Editorial	3
L'Agence de l'eau peut vous aider	4
Un défi à relever	6
Le parcours surnois des pesticides	8
La solution "zéro pesticide"	10
Le trio gagnant	12
Pour en savoir plus	13



zéro pesticide

L'Agence de l'eau
peut vous aider



Paul Michelet
*Directeur Général
de l'Agence de l'eau
Rhin-Meuse*

La mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, le plan « bio », le plan « Ecophyto 2018 » et les ambitions exprimées dans le cadre du projet de schéma directeur de gestion et d'aménagement des eaux du bassin Rhin-Meuse visent un objectif commun : réduire d'une manière très significative l'usage des pesticides, dont la dangerosité pour notre environnement et pour les milieux aquatiques est avérée.

Sensibles à cet enjeu qui ne concerne pas que le monde agricole, une centaine de collectivités du bassin se sont déjà engagées, avec l'Agence de l'eau, dans des actions « zéro pesticide », montrant ainsi que nous sommes, donc, dans ce domaine, dans le champ de l'action concrète.

Vous souhaitez, vous aussi, pour votre collectivité, étudier une solution alternative à l'emploi de pesticides... Cette plaquette a pour objet de vous informer de ce qu'il est possible de faire, avec l'aide de l'Agence de l'eau, pour promouvoir une solution « zéro pesticide ». N'hésitez pas à vous informer et à nous solliciter pour vous accompagner dans cette démarche écocitoyenne.



Vous souhaitez étudier une solution “zéro pesticide” dans votre

L'Agence de l'eau



Ils l'ont fait !

Cornimont, commune vosgienne :

Les habitants de Cornimont ne respirent plus de pesticides. La commune a abandonné leur utilisation au profit de techniques alternatives comme le désherbage mécanique, l'utilisation de couverts végétaux ou même de réaménagements structurels où l'herbe y a toute sa place. Tous les acteurs ont été impliqués par le biais de formations, de conférences, d'informations dans le bulletin municipal ou encore de campagnes de sensibilisation dans les écoles. Les counehets et counehettes ne regardent plus l'herbe qui pousse sur leur trottoir de la même manière : et si une mauvaise herbe était finalement synonyme d'un peu de nature en ville ?

LA COMMUNE A REÇU UN TROPHÉE DE L'EAU EN 2007 POUR CETTE ACTION.



Le désherbage thermique en action

F. Doncourt / AERM

Lunéville, commune de Meurthe-et-Moselle :

Depuis 2004, la commune de Lunéville gère de manière beaucoup plus écologique les mauvaises herbes par une moindre utilisation des pesticides. Elle utilise le désherbage à eau chaude, le paillage, la lutte biologique sous serre ou encore le désherbage manuel. Elle laisse, parfois, la végétation spontanée se développer.



Un parterre plus naturel devant la mairie de Lunéville

ville de Lunéville

La communauté urbaine de Strasbourg :

28 communes et 450 000 habitants composent la communauté urbaine de Strasbourg. En 2008, la communauté urbaine a décidé d'acquérir un matériel de désherbage mécanique sur 600 kilomètres de bords de routes, voiries... Elle s'engage à supprimer l'utilisation d'herbicides et diminuer les autres pesticides.

Strasbourg s'est engagée sur 3 ans à diminuer l'usage des pesticides.



peut vous aider



L'Agence de l'eau Rhin-Meuse propose un appui technique et financier aux communes souhaitant s'engager dans une démarche "zéro pesticide".

Quelles aides de l'Agence de l'eau ?



LUTTE CONTRE LA POLLUTION DIFFUSE DES COLLECTIVITÉS (ZÉRO PESTICIDE)		
> Sensibilisation, études, diagnostic, plan de désherbage	● Jusqu'à 70% de subvention	● Majoration de 10 à 20% dans le cadre d'opération globale
> Techniques et matériels permettant la moindre utilisation ou la suppression des pesticides	● De 30 à 50% de subvention	
> Sécurisation (local de stockage...)	● 30% de subvention	

source : AERM - 2009

Votre interlocuteur à l'Agence de l'eau Rhin-Meuse est à votre disposition pour un complément d'information et pour vous accompagner tout au long de votre démarche.

“zéro pesticide”

Un défi à relever

La France est le premier utilisateur de pesticides en Europe et le quatrième dans le monde.

Le développement durable est au cœur des préoccupations de chaque citoyen. En tant qu'élu, vous pouvez engager votre commune dans une démarche pour limiter ou supprimer l'emploi des pesticides.

Les agriculteurs utilisent 90% des pesticides, les collectivités et les particuliers, 10%. Les utilisations de ces produits, même en quantités limitées, posent des problèmes car les surfaces imperméables accélèrent leur rejet dans les milieux naturels qui sont contaminés dans leur ensemble, des rivières aux eaux souterraines.

L'ensemble de la chaîne du vivant en subit alors les conséquences.

Le Grenelle de l'environnement fixe une réduction de 50% des pesticides à l'horizon 2018



Captages d'eau potable menacés

Les pesticides sont fréquemment trouvés dans les nappes phréatiques et les rivières du bassin Rhin-Meuse, parfois à des teneurs importantes.

Plus de 200 captages d'eau potable sont dégradés par les pesticides. Ils devront être protégés réglementairement d'ici 2015.



Supprimer les pesticides, c'est...

... préserver la santé des habitants de votre commune.

... améliorer la qualité des eaux des rivières et des nappes.

... préserver la qualité de l'eau du robinet.

Quelques chiffres

source : AERM - 2007

85% des eaux souterraines contiennent des pesticides*.

22 pesticides différents sont trouvés dans les eaux souterraines et **106** dans les rivières.

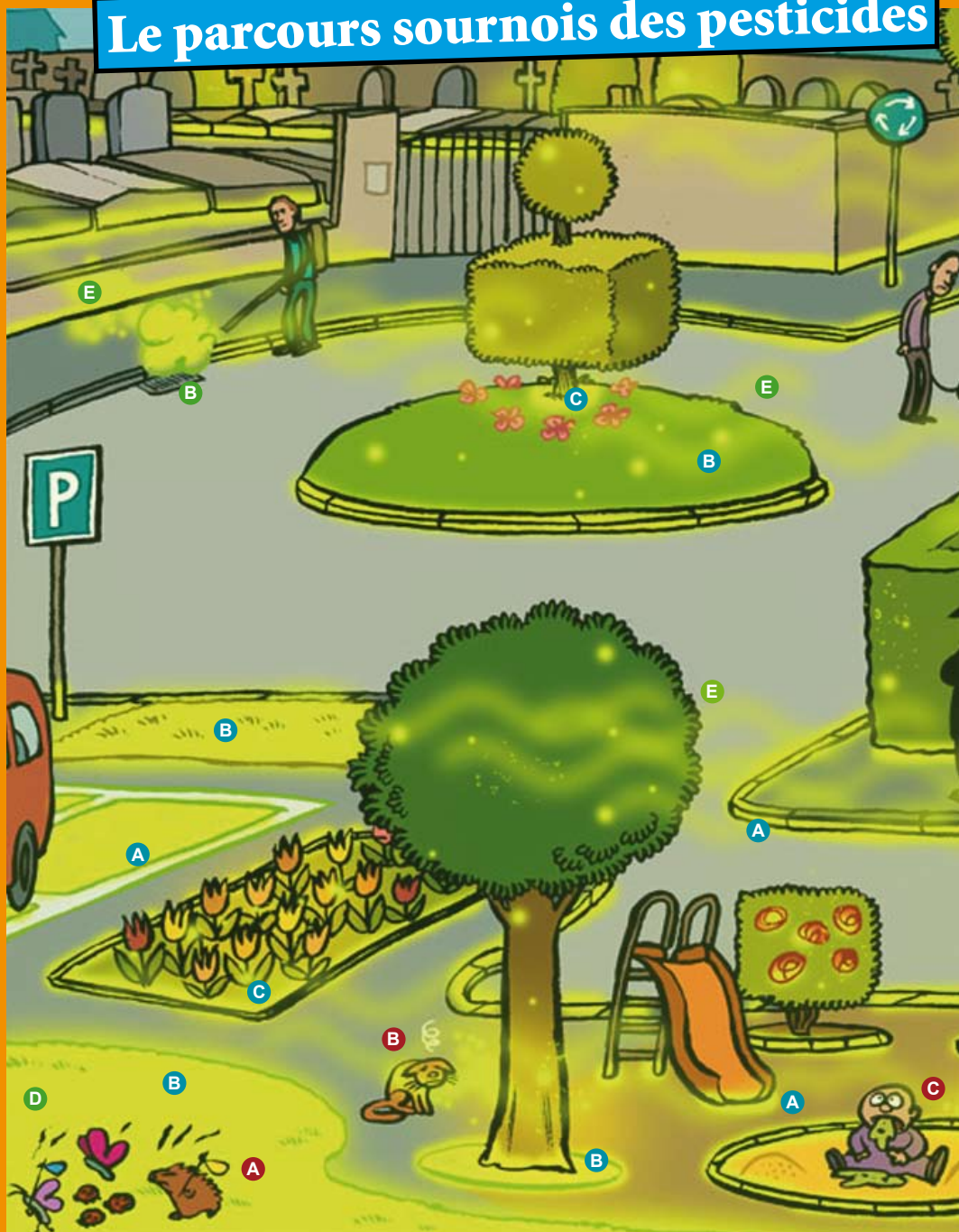
70% des rivières* contiennent du glyphosate (Round'up), non dégradé.

65% des rivières contiennent du diuron (entretien des voiries) non dégradé.

* des rivières ou masses d'eau souterraines dans lesquelles ces substances sont recherchées.



Le parcours surnois des pesticides



Des effets sur le vivant

A. Baisse de la biodiversité B. Effet sur la santé animale / mortalité C. Effet sur la santé humaine.

Pesticides et pollution

A. Ruissellement B. Reprise par caniveaux, avaloirs et égouts C. Arrivée directe dans le ruisseau D. Infiltration vers la nappe E. Diffusion dans l'air.



Utilisation des pesticides en ville

A. Désherbants sur trottoirs, caniveaux, chemins et voiries... **B.** Désherbants et anti-mousse sur pelouses et gazons **C.** Désherbants, anti-limaces, insecticides et fongicides sur massifs fleuris et arbustes **D.** Désherbants, anti-limaces, insecticides et fongicides sur jardins potagers **E.** Insecticides en intérieur.

La solution “zéro pesticide”



Modifions nos pratiques

A. Acceptons la présence de végétaux spontanés (chemin, caniveau...) **B.** Enherbons et couvrons les espaces nus. Préférons la tonte, les plantes couvre-sol et le paillage **C.** Des prairies fleuries et massifs de vivaces à la place des gazons et massifs à fort entretien.



Comptons sur la nature

A. Respectons les animaux "auxiliaires" B. Favorisons leur habitat C. Utilisons des espèces rustiques, résistantes et diversifiées D. Jardinons bio.

Des solutions non chimiques existent

A. Techniques alternatives au désherbant en zone urbaine : balayeuse, désherbage thermique... B. A la maison, des astuces simples et saines.

“zéro pesticide”

Le trio gagnant

Ne pas utiliser les pesticides,
c'est possible

Ne plus penser
“mauvaises
herbes”

> Penser les aménagements

- pour éviter que les herbes indésirables ne poussent
- par la mise en place de paillages naturels, par exemple aux pieds des arbres et arbustes et à l'implantation des massifs
- par la mise en place de plantes couvre sol ou par l'enherbement volontaire de certaines zones
- en balayant régulièrement les dépôts de terre et graines dans les caniveaux
- choisir des plantes rustiques et privilégier la diversité pour prévenir des maladies et des attaques de ravageurs et pour éviter leur propagation



> Préserver les animaux auxiliaires*, ils rendent service sans contrepartie

Certains pollinisent (abeilles), d'autres se nourrissent de ravageurs (coccinelles, syrphes et chrysopes).

Pour favoriser les auxiliaires, la première chose est de supprimer l'usage des pesticides et de leur offrir des gîtes naturels (murets de pierre sèche, tas de bois et végétaux refuges) ou artificiels (nichoirs à insectes, à oiseaux et chauves-souris).

Une démarche
globale est
à privilégier

> Utiliser des techniques alternatives au désherbage (mécanique, thermique, vapeur d'eau chaude)



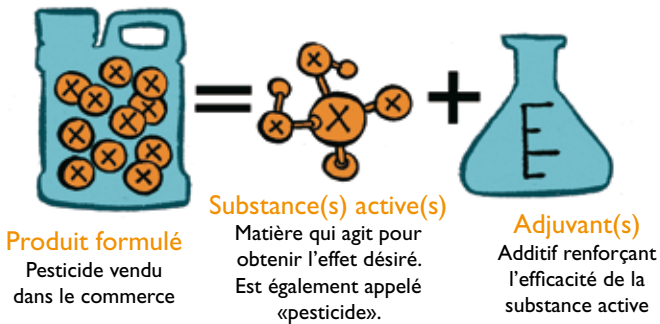
*animaux auxiliaires : qui aident
en apportant leur concours

Pour en savoir plus...

Qu'est-ce qu'un pesticide ?

Les pesticides appelés produits phytosanitaires ou produits phytopharmaceutiques ont un unique objectif : tuer des organismes vivants considérés comme nuisibles (herbes, insectes...).

Les pesticides se définissent par leur action : ce sont des substances chimiques ayant pour but de détruire des organismes vivants et a minima d'agir sur les mécanismes du vivant.



Il en existe 3 types :

✗ les désherbants

débroussaillants, défoliants (appelés également herbicides)

✗ les insecticides

acaricides, raticides, anti-limaces (molluscicide)

✗ les fongicides

contre les champignons pathogènes

Notes

Pour en savoir plus...

La réglementation en vigueur



**L'usage des pesticides dans
les lieux publics est réglementé.**

Retrouvez les textes
réglementaires sur légifrance :
www.legifrance.gouv.fr

zéro pesticide

L'Agence de l'eau peut vous aider

Agence de l'eau Rhin-Meuse
Rozérieulles - BP 30019 - 57161 Moulins-lès-Metz cedex
Tél. : 03 87 34 47 00 - Fax : 03 87 60 49 85
www.eau-rhin-meuse.fr

Ce document a été imprimé sur papier recyclé



**AGENCE
DE L'EAU
RHIN-MEUSE**

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



Ministère
de l'Écologie, de l'Énergie,
du Développement durable
et de l'Aménagement
du territoire